



Maison des Jeunes et de la Culture
10 rue des Anémones 67150 Gerstheim

**FICHE INDIVIDUELLE SAISON 2018 - 2019
TEMPS'DANSE**

NOM:
 PRENOM:
 DATE DE NAISSANCE :
 ADRESSE : N°
 RUE :
 CODE POSTAL :
 LOCALITE :
 NUMERO DE TELEPHONE (obligatoire) :
 ADRESSE ELECTRONIQUE (E-mail) :

Je suis prêt(e) à aider lors de manifestations organisées par la M.J.C. :

Oui (1) Non (1)

MONTANT ANNUEL A PAYER : 45 €uros

La carte de membre M.J.C. est comprise dans le montant de la cotisation
Les chèques vacances et coupons sports ne sont pas acceptés.

- Règlement par chèque à l'ordre de la MJC de Gerstheim (1)
 Règlement en espèces. (1)

(1) Cochez la case correspondante - Les chèques vacances et coupons sports ne sont pas acceptés.

IMPORTANT : JE CONFIRME, APRES AVOIR CONSULTE MON MEDECIN, ETRE APTE A LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITE. LA M.J.C. DECLINE TOUTE RESPONSABILITE DANS LE CAS D'INAPTITUDE.

EN CAS D'ACCIDENT LORS D'UNE ACTIVITE : LA DECLARATION AUPRES DU PRESIDENT DE LA MJC EST A FAIRE DANS LES 3 JOURS MAXIMUM AVEC DESCRIPTION DE L'ACCIDENT, FOURNITURE D'UN CERTIFICAT MEDICAL ET COORDONNEES DES TEMOINS.

J'autorise la MJC à utiliser mon image pour les supports médiatiques de l'association.

A, le

Signature :



Maison des Jeunes et de la Culture
10 rue des Anémones 67150 Gerstheim

**FICHE INDIVIDUELLE SAISON 2018 - 2019
TEMPS'DANSE**

NOM:
 PRENOM:
 DATE DE NAISSANCE :
 ADRESSE : N°
 RUE :
 CODE POSTAL :
 LOCALITE :
 NUMERO DE TELEPHONE (obligatoire) :
 ADRESSE ELECTRONIQUE (E-mail) :

Je suis prêt(e) à aider lors de manifestations organisées par la M.J.C. :

Oui (1) Non (1)

MONTANT ANNUEL A PAYER : 45 €uros

La carte de membre M.J.C. est comprise dans le montant de la cotisation
Les chèques vacances et coupons sports ne sont pas acceptés.

- Règlement par chèque à l'ordre de la MJC de Gerstheim (1)
 Règlement en espèces. (1)

(1) Cochez la case correspondante - Les chèques vacances et coupons sports ne sont pas acceptés.

IMPORTANT : JE CONFIRME, APRES AVOIR CONSULTE MON MEDECIN, ETRE APTE A LA PRATIQUE DE CETTE ACTIVITE. LA M.J.C. DECLINE TOUTE RESPONSABILITE DANS LE CAS D'INAPTITUDE.

EN CAS D'ACCIDENT LORS D'UNE ACTIVITE : LA DECLARATION AUPRES DU PRESIDENT DE LA MJC EST A FAIRE DANS LES 3 JOURS MAXIMUM AVEC DESCRIPTION DE L'ACCIDENT, FOURNITURE D'UN CERTIFICAT MEDICAL ET COORDONNEES DES TEMOINS.

J'autorise la MJC à utiliser mon image pour les supports médiatiques de l'association.

A, le

Signature :